

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 23 septembre 2026.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 22
Votants 27

Etaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BOLIVARD Régis, GIOT Stéphanie, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, MIGNIERE Caroline, TOUZARD Blaise, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOUILLE Roger, ARRIBARD Martine, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, COLOMBEL Joëlle, PROVOST Frédéric, DANG Isabelle-Laure, ROBIDOU Christophe, GOUGEON Laurent, VIVIEN-MOISON Véronique, MORIN Stéphanie, LAVOLLÉE Sébastien, DEHEEGER Vianney, LE DIMNA Martine.

Etaient absents excusés : BIMBOT Frédéric donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / LIPOVAC Anne-Sylvie donne pouvoir à DANG Isabelle-Laure / CHABILAND Annabelle donne pouvoir à BOLIVARD Régis / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / MORIN-LOUVIGNY Isabelle donne pouvoir à VIVIEN-MOISON Véronique

Etait absent : néant.

Secrétaire de séance : M. Régis BOLIVARD à qui il est adjoint un auxiliaire.

3. Fixation des prix du concours des maisons fleuries année 2026

Rapporteur : M. Blaise Touzard, adjoint.

Vu l'organisation du concours communal des maisons fleuries, et les catégories retenues : maisons avec jardin très visible de la rue, balcon ou terrasse, maison à la campagne,

Vu les résultats du concours pour l'année 2026, suite au passage du jury, il est proposé d'attribuer des prix aux 18 participants selon la répartition ci-dessous.

Vu la présentation faite en commission des finances en date du 21 septembre 2026.

Catégories	Montant des prix en euro	Nombre de lauréats
1ère catégorie - maison avec jardin très visible de la rue	305	9
2ème catégorie - balcon ou terrasse	80	5
3ème catégorie - maison à la campagne	225	4
Total	610	18

La somme totale s'élève en 2026 à 610 euros pour 18 participants contre 725 euros en 2025 pour 21 participants.

Tous les participants recevront également une plante.

La remise des prix aura lieu le vendredi 9 octobre 2026 à 18 heures à la salle Rose de l'Espace Jeunesse (le palmarès reste confidentiel jusque-là).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont cinq pouvoirs),

- **attribue** la somme totale de 610 euros pour les prix du concours communal des maisons fleuries 2026, répartis selon le palmarès qui sera joint en annexe à la délibération
- **autorise** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le Maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Régis BOLIVARD